

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS

Séance du 23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 janvier à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Christine BIZEAU, Danielle DASSÉ, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Paulette MONIEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Sophie BAGNERIS (excusée, procuration Mme AYENSA), Agnès CELESTIN (excusée), Christine CHEVERRY-PALUAT (excusée, procuration Mme LAGRENADE), Florence DOYHAMBEHERE (excusée), Xabi IRIGOYEN, Didier JUILLET (excusé), Rose URRIZA (excusée).

Mme Annie LAGRENADE, Vice-Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 7 novembre 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- PEDT 2018-2021

La Vice-Présidente présente le projet éducatif territorial, joint en annexe. Elle rappelle que la commune de Briscous est engagée depuis de nombreuses années, dans une politique en faveur des enfants. La commune souhaite proposer à chaque enfant un développement éducatif global, cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce nouveau PEDT s'inscrit dans la continuité et l'évolution du PEDT (2014-2017).

Un comité de pilotage a eu lieu le 11 décembre 2018 pour présenter le projet et en définir les objectifs avec l'ensemble des partenaires.

Après avoir entendu la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet éducatif territorial 2018-2021.

Délibération n°2 – **Convention de mise à disposition des ATSEM**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Vice-présidente du C.C.A.S à signer la convention de mise à disposition des ATSEM, jointe en annexe, pour une période d'un an commençant le 3 septembre 2018.

Délibération n°3 – **Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Vice-Présidente propose aux membres du CA la création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} février 2019.

Après avoir entendu la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE la création à compter du 1er février 2019, d'un emploi permanent de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que la proposition d'avancement de grade sera soumise à la CAP qui aura lieu le mardi 2 avril 2019, pour se prononcer sur cet avancement.

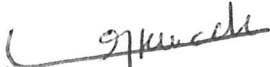
4/ Questions diverses :

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 10 février. Comme chaque année, un repas de fêtes sera servi aux personnes âgées de 65ans et plus, présentes ce jour-là.
- Une réflexion est en cours avec Soliha 64 pour proposer des ateliers collectifs sur le thème « Bien chez soi ».

L'ordre du jour étant épuisé, fin du Conseil d'Administration à 19h30.

Briscous le 31 janvier 2019,

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
TÉL : 05 59 31 78 34


La Vice-Présidente du C.C.A.S
A.LAGRENADE
